### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



### VILLE DE SOLLIES PONT

### EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

### Séance du jeudi 23 février 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

### **Procurations:**

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul, LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

### Absent:

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 15 février 2012

> Date d'affichage 15 février 2012

Objet de la délibération
Direction des Finances –
Service Finances – Reprise
anticipée du résultat 2011 –
Service public
d'assainissement

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain <u>pour éviter de recourir</u> à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer <u>en une seule fois et en totalité</u>.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est propose à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2011 au budget primitif 2012 - Service public d'assainissement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2011 service public d'assainissement, visé par le trésorier faisant ressortir un excédent de 623 626,65€ en section de fonctionnement et un excédent de 392 410,56€ en section d'investissement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- ACCEPTE la reprise anticipée du résultat 2011, conformément à la fiche de calcul ci-jointe et l'état des restes à réaliser ci-annexés.
- **DECIDE** de reporter le résultat 2011 ainsi qu'il suit :
  - 392 410, 56 € au compte 001 en section d'investissement, en recettes
  - 623 626, 65 € au compte 002 en section de fonctionnement

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

FEV. 2012 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

### COMMUNE DE SOLLIES-PONT **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **REPRISE DU RESULTAT 2011**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

**DEPENSES** 

Exercice

188 626,11/

130 277,72

Excédent reporté

565 278,26

TOTAL cumulé

753 904,37

130 277,72

SOLDE FONCTIONNEMENT

CUMULE

623 626,65

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

**DEPENSES** 

Exercice

251 207,49

12 626,08-

Restes à réaliser

0,00

36 927,00 0,00

Excédent reporté 10

153 829,15

49 553,08 /

**TOTAL** 

405 036,64

Excédent cumule (hors Restes à réaliser)

392 410,56

**AFFECTATION C/1068** 

0,00

Excédent ordinaire à reporter

623 626,65 c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 30 janvier 2012

Certifié conforme,

P/Le Maire

**D RAVINAL** 

Certifié conforme,

Le Trésorier,

Adjte au Budget

Řémy Belluor



30302 -ASST -SOLLIES PONT

# RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES		7 - 1774777 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 1	
Prévisions budgétaires totales (a)	1 073 003,00	755 148,00	α α ω ω
Titres de recettes émis (b)	262.698,19	267 702,34	и 1 с
Réductions de titres (c)	11 490,70		230 400,53
Recettes nettes $(d = b - c)$	251 207,49	188 626,11	
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 073 003,00	755 148.00	
Mandats émis (f)	12 626.08		0 7 0
Annulations de mandats (a)		141 /68,42	154 394,50
(B) CHARLES (C)	00'0	11 490,70	11 490,70
Dépenses nettes $(h = f - g)$	12 626,08	130 277,72	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
. (d –h) Excédent	238 581,41	58 348,39	Oa 606 960
(h –d) Déficit		reserved and	
		Y	

Renty BELLUCE

22



Etat II-2

Exercice 2011

## 30302 -ASST -SOLLIES PONT

# RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2010	PART AFFECTÉE À RÉSULTAT DE L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE 2011 EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTATDE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
ASST - SOLLIES PONT					
Investissement	153 829,15	000		3	
Fonctionnement	565 278,26		14,120 001,41,	00'0	392 410,56
Sous-Total	719 107.41			0,00	623 626,55
TOTAL III	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		236 323,80	00,00	1.016 037,21
	1ボーンロイ ノイン	00,00	296 929,80	00,00	1,016 037,21
דוד + דו + דוד	719 107,41	0,00	296 929,80		000000000000000000000000000000000000000



ETAT DES RESTES A REALISER TOTAL OLLIES-PONT BUDGET ASSAINISSEMENT 2315 COMPTE INVESTISSEMENT DEPENSE INSTALLATIONS, MATER IEL LIBELLES 2011

Date:

04/01/2012

MONTANT

36 927,00

36 927,00

Etat arrêté à la somme de : Trente six mille neuf cent vingt sept euros.

Fait à Solliès-Pont le 04 janvier 2012

Docteur André GARRON



Le Trésorier, Rémy BELLUOT



1107

### ETAT NEANT

Fait à Solliès-Pont le 6 janvier 2012

29ctors André GARRON

25ctors André GARRON

Le Trésorier, Rémy BELLUOT